



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Revue de presse du 19.11.2010

Revue de presse de l'UNIGE

Média	Date	Titre	Page
Revue de presse			
Le Temps	19.11.2010	Criminalité: les ressorts du durcissement	2
Le Temps	19.11.2010	Les magasins genevois ouvriront-ils plus tard?	5
Le Temps	19.11.2010	Demain, tous profs?	7
Le Temps	19.11.2010	La défiance des Grecs envers la politique en réponse à l'austérité	9
az Aargauer Zeitung Gesamtausgabe	19.11.2010	Ist rauchfrei wirklich gesünder?	10

L'avis de l'expert

Criminalité: les ressorts du durcissement

L'adhésion au principe du renvoi des criminels étrangers exprime une colère qui se nourrit de l'apparente impunité dont bénéficient les auteurs de diverses infractions. L'exigence de réciprocité est remise en cause et c'est une conception largement partagée de la justice qui est heurtée



**François
Grin**

.....
Professeur,
Ecole de
traduction et
d'interprétation
Université
de Genève

L'initiative déposée par l'UDC sur «le renvoi des étrangers criminels» semble bénéficier dans l'opinion d'un large soutien, ce qui est source d'inquiétude pour tous ceux qui, outre un souci d'ordre éthique, tiennent à ce que la Suisse respecte ses engagements sur le plan international. Les politiques comme les experts, dans leur très grande majorité, nous répètent que l'initiative pose de tels problèmes juridiques qu'elle serait probablement inapplicable, mais ces mises en garde ne semblent avoir aucun effet sur l'opinion. C'est pour cela que de nombreux intervenants dans ce débat, comme l'ancien conseiller d'Etat vaudois Claude Ruey (LT du 17.11.2010), bien que plutôt défavorables à ce durcissement, appellent à soutenir le contre-projet du Conseil fédéral pour limiter la casse.

Dans la perception du citoyen, justice n'est pas toujours faite, et le crime est perçu comme trop souvent impuni

Cette recommandation se justifie si l'on estime que le scénario du rejet des deux textes par le peuple n'a aucune chance. Est-ce bien le cas? Difficile à dire faute de sondages de grande ampleur. Mais on dispose quand même de quelques chiffres qui donnent à réfléchir. Il s'agit notamment d'une enquête réalisée en 2008-2009 auprès de plus de 45 000 jeunes hommes suisses, soit la quasi-totalité des jeunes

gens ayant maintenant entre 20 et 22 ans. C'est là, bien sûr, une tranche spécifique de la population, mais elle a été interrogée de manière quasi exhaustive à l'aide d'un questionnaire portant sur les compétences linguistiques et interculturelles, ainsi que sur les attitudes envers l'altérité. Dans le cadre de cette enquête, financée par la Confédération, les jeunes gens interrogés ont été invités, parmi toutes sortes d'autres questions, à déclarer leur degré d'accord avec de nombreuses propositions, dont «les étrangers qui commettent des crimes graves doivent être expulsés». Précisons que le questionnaire, qui s'inscrit dans une recherche scientifique de longue haleine, a été élaboré avant même que l'UDC ne se lance, en juillet 2007, dans la récolte de signatures pour son initiative.

Les chiffres ci-contre montrent que le principe du renvoi pour crimes graves recueille, auprès des jeunes, une très large adhésion, et que cette adhésion dépasse les clivages de région, de sympathies politiques ou de statut socioculturel. Dès lors, l'appel au durcissement n'est sans doute pas qu'une obsession de vieux fachos aigris, ni une revanche de petites gens séduits par les sirènes d'un populisme rebutant, non plus que l'expression d'un défaut d'information attribuable à des niveaux de formation modestes. Le tableau ci-contre, qui se limite à quelques variables emblématiques tirées d'un ensemble de chiffres beaucoup plus important, suffit à en juger.

Bien sûr, ce ne sont là que des chiffres bruts, et de nombreuses analyses restent à faire pour mieux cerner la sociologie du durcissement sur laquelle l'UDC capitalise, compte tenu entre autres du fait que l'item auquel en question mentionne des «crimes graves». Et naturellement, il ne s'agit dans ce tableau que d'hommes dans une tranche d'âge bien définie. Mais comme les données recouvrent la quasi-totalité de cette population, et qu'il s'agit des jeunes qui contribueront à donner corps à la vie politique de demain, on trouve dans ces chiffres confirmation d'un constat qui ne fait guère de doute: on n'a pas affaire ici à une crispation marginale; même chez les jeunes qui se disent proches du Parti socialiste ou des Verts, plus des deux tiers sont en faveur du renvoi. Il s'agit donc bien d'un phénomène de fond qui transcende les clivages économiques, politiques, culturels et sociaux. Alors, que faire?

Premièrement, en tirer les conséquences politiques pour l'immédiat: la seule façon de faire pièce à l'initiative de l'UDC est de soutenir le contre-projet du Conseil fédéral; on peut le regretter, mais il n'y a guère le choix – à moins d'opter délibérément pour la politique du pire, ce qui constitue une option tactique certes possible, mais risquée. Deuxièmement, se poser la question: comment en est-on arrivé là? Sans doute en partie parce que la classe politique, au centre et à gauche, peine toujours à poser, politiquement et sociologiquement, le problème du rapport à l'altérité, notamment «l'Autre» étranger ou immigré – on peut du reste signaler au passage le contraste avec «l'Autre» reconnu comme «Suisse» et membre d'une autre communauté linguistique: car dans ce cas, tout un discours politique a été élaboré, notamment au fil des XIXe et XXe siècles, pour cadrer et gérer ce rapport à l'altérité.

La difficulté à penser le rapport à l'altérité se traduit trop souvent par le recours à des clichés dont les médias ne se sont pas nécessairement affranchis. Par exemple, en octobre dernier, une journaliste de la Radio suisse romande recevait sur les ondes de «La Première» le philosophe français Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale. Evoquant avec lui diverses expressions de xénophobie, elle faisait allusion aux «peurs» qui habitent le public et qui seraient, selon elle, à la source non seulement de cette initiative mais aussi de diverses formes de repli et de rejet de l'autre. Et c'est là que le philosophe, faisant montre d'une sage distance par rapport à des interprétations un peu hâtives, a rétorqué qu'il ne fallait pas confondre les émotions: il ne s'agit nullement de «peur», corrigea-t-il, mais de colère!

De fait, la colère d'une grande partie de l'opinion publique explique sans doute en bonne partie le taux très élevé de oui que pourrait recueillir l'initiative de l'UDC. Cette colère se nourrit d'un sentiment d'impuissance face à des méfaits qui, s'ils sont parfois d'une gravité assez relative sur l'échelle du crime, heurtent profondément une conception largement partagée de la justice. Qu'on le veuille ou non, cette conception accorde une place centrale à deux critères: le refus de l'impunité et l'exigence de réciprocité.

Commençons par le refus d'impunité. L'opinion des juristes appelés à intervenir dans les médias converge sur un point: l'arsenal juridique actuel suffit à sanctionner les crimes, y compris ceux qui sont commis par des ressortissants étrangers, et à prononcer des expulsions; ce qui pêche, c'est le dispositif d'application, en

amont comme en aval: forces de police débordées, prisons surchargées, absence d'accords de réadmission avec plusieurs États. Quelles que soient les causes, une des conséquences est que, dans la perception du citoyen, justice n'est pas toujours faite, et que le crime est perçu comme trop souvent impuni.

Cette perception d'impunité, dira-t-on, est un problème général qui n'a pas grand-chose à voir avec «l'étranger». Eh bien si – et c'est là qu'intervient la notion de réciprocité. Divers travaux de philosophie politique, qui étudient notamment l'imbrication de l'éthique et du politique, ont montré qu'il existe, dans des sociétés plurielles, une forte attente de réciprocité entre groupes définis par la culture ou la langue: «Si tu veux que je sois correct avec toi, sois correct avec moi et nous pourrons vivre ensemble.» On pourrait du reste dire qu'un des ciments de la Suisse aux quatre langues, c'est la perception que les rapports entre communautés restent peu ou prou cadrés par un principe de réciprocité. Or quand «l'Autre», en l'occurrence l'autre étranger, commet un crime, il fait plus que commettre un crime tel que défini dans un texte de loi: il viole ce principe de réciprocité. Au lieu de se conduire «chez moi» comme je me conduirais «chez lui», il vient abuser de mon accueil. Et là, le citoyen voit rouge; comme le disait Luc Ferry, ce n'est pas que le citoyen a peur: il est furieux, et cette colère s'alimente de l'apparence d'impunité dont bénéficient les auteurs de diverses infractions (pas seulement les étrangers, du reste) et d'un sentiment d'impuissance face à cette situation.

Dès lors, même s'il est parfaitement vrai que, comme le rappelle le criminologue André Kuhn, la criminalité est statistiquement liée à des facteurs autres que l'origine étrangère, et même s'il est également vrai que l'arsenal juridique actuel est adéquat, il ne suffit pas de le rappeler, car cela revient à se cacher derrière son petit doigt. Il ne faut pas s'étonner que les partis de la droite populiste aient une telle facilité à exploiter la colère, et il est urgent que les partis du centre et de gauche, trop appliqués à fragmenter le problème (fût-ce avec des arguments factuellement irréprochables), se dotent des outils qui permettent de compléter leur analyse. C'est en effet indispensable s'ils veulent proposer des réponses telles que les citoyens, dans leur grande majorité, les attendent: non pas des discours qui, malgré eux, font le lit d'initiatives populistes inadmissibles, mais des solutions qui, tout en prenant acte de leurs perceptions, soient conformes à l'éthique et au droit.

L'adhésion au principe du renvoi des criminels étrangers

Question: «Les étrangers qui commettent des crimes graves doivent-ils être expulsés?»

	pas d'accord	plutôt pas d'accord	plutôt d'accord	d'accord
Par région linguistique				
Suisse alémanique	4,7	9,4	19,1	64,3
Suisse romande	6,5	11,9	22,1	56,5
Suisse italienne	5,1	10,2	19,4	63,9
Par affinité politique				
Union démocratique du centre	1,9	3,3	8,1	85,2
Parti socialiste	10,1	19,4	30,1	38,7
Parti libéral-radical	2,9	7,1	22,6	66,1
Parti démocrate-chrétien	3,1	9,2	24,0	62,7
Les Verts	10,5	18,9	28,6	39,9
autres	7,8	9,7	17,2	64,0
sans affinité	5,5	12,0	25,1	55,4
Selon la présence de l'écrit au domicile (nombre de livres à la maison)				
de 0 à 10	7,4	12,1	18,5	58,3
de 11 à 50	4,4	9,0	18,1	66,0
de 51 à 200	3,6	9,0	19,0	66,5
de 201 à 400	4,5	10,1	22,5	61,2
plus de 400	7,8	12,0	22,2	56,2
ENSEMBLE DES RÉPONDANTS	5,0	9,9	19,6	63,0

SOURCE: DONNÉES INÉDITES DU PROJET «SUISSE-SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE» (ENQUÊTES FÉDÉRALES AUPRÈS DE LA JEUNESSE). [HTTP://WWW.UNIGE.CH/ETW/RECHERCHES/GROUPES/ELF/RECHERCHE-ACTIVITE/CHX.HTM](http://www.unige.ch/etw/recherches/gROUPES/ELF/RECHERCHE-ACTIVITE/CHX.HTM)

Les magasins genevois ouvriront-ils plus tard?

Scrutin Les Genevois voteront dans dix jours sur l'extension des horaires des commerces jusqu'à 20 h en semaine

28 novembre



Sandra Moro

Faire ses courses jusqu'à 20h en semaine et jusqu'à 19h le samedi? Les Genevois décideront le 28 novembre s'ils souhaitent que leurs magasins ouvrent plus tard le soir, ainsi que quatre dimanches par an, se rapprochant ainsi du régime en vigueur en France voisine ou à Zurich.

Votée en juin dernier par le Grand Conseil, l'extension des horaires des commerces est combattue par un référendum porté par les partis de gauche et les syndicats. Ils dénoncent une mesure inutile, décalée par rapport aux besoins réels des consommateurs, et néfaste pour le personnel de travail empirer. La droite, le Mouvement Citoyens genevois et la majorité des commerçants soulignent en revanche que les employés ne travailleront pas plus. Il s'agit selon eux d'une réforme nécessaire pour répondre à l'évolution des modes de vie et de consommation.

Les deux camps s'affrontent aujourd'hui parce que les partenaires sociaux ont échoué à s'entendre. Insatisfaits des concessions patronales, les syndicats ont rejeté ce printemps un compromis prévoyant une fermeture à 19h30.

Ce scrutin, tout comme celui qui concerne l'accueil continu des élèves, place le canton face à des choix de

société: les citoyens décideront si les réformes proposées répondent de manière pertinente à de nouvelles manières de vivre, ou si elles constituent des réponses inadaptées, rendant le statu quo préférable.

«Genève doit décider si elle veut entrer dans la ligue des grandes villes-centres»

Pour Sandro Cattacin, professeur de sociologie à l'Université de Genève, l'enjeu de cette réorganisation horaire est de taille: «Genève doit décider si elle veut entrer dans la ligue des grandes villes-centres innovantes et dynamiques en acceptant de changer, ou si elle veut se replier sur sa position de rente. Elle a toujours hésité entre ces deux attitudes.»

Les opposants à l'extension des horaires des magasins contestent le modèle de société qui s'y rattache. «Il est bon qu'il y ait un temps pour tout, et d'avoir des périodes où l'on peut se retrouver, comme le dimanche, où l'on fait autre chose que travailler et consommer», relève René Longet. Le président du PS est d'ailleurs certain «que la demande pour des horaires étendus n'existe pas vraiment dans la population. Les magasins sont déjà ouverts 67 heures par semaine, c'est suffisant pour tout le monde.»

L'écu insiste aussi sur la situation des employés des magasins: «Ils ne sont pas très bien payés. Il faut penser à leurs conditions de travail, à

leur vie sociale et familiale. Les petits commerces n'auront pas les moyens d'engager du personnel supplémentaire pour couvrir ces heures. Ils peuvent renoncer à ouvrir plus tard, mais cela pose un problème de concurrence.»

Pour Lara Cataldi, du syndicat STI, même si le nombre d'heures à effectuer par les vendeurs reste fixé à 42, comme aujourd'hui, le nouveau régime impliquera «davantage d'horaires morcelés pour les employés, entrecoupés de longues pauses inutiles durant la journée». D'autant que les horaires supplémentaires ne seront que très marginalement assumés par des auxiliaires, même dans les grandes enseignes, estime la syndicaliste: «Il faut toujours des employés qualifiés pour assurer la fermeture du magasin.»

«Des étudiants et des employés à plein-temps seront engagés avec l'extension des horaires. C'est important pour l'emploi dans la région, et pour faire face à la concurrence des magasins français, qui coûte cher aux commerces locaux», contre-attaque le radical Jacques Jeannerat, partisan de la réforme.

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie genevoise plaide aussi pour ceux qui travaillent tard: «Ils sont de plus en plus nombreux à Genève à terminer leur journée après 19h et à avoir besoin de pouvoir faire leurs courses après», entre 15 et 25% selon les statistiques, relève l'écu. Aux syndicats qui martèlent que les nocturnes sont un échec, les partisans de la nouvelle loi rap-

pellent que ce n'est pas le cas du créneau entre 19h et 20h, très court.

Elle permettra aussi d'harmoniser l'horaire actuel, qui prévoit quatre horaires de fermeture différents dans la semaine, font-ils valoir.

Le libéral Olivier Jornot dénonce pour sa part «l'archaïsme» de la loi actuelle: «Le commerce est le seul secteur où l'Etat se mêle de savoir jusqu'à quelle heure une prestation peut être dispensée. C'est comme s'il y avait des employés «pas dommagés», comme les serveuses, qui travaillent tard, ont des familles, mais seraient différentes des vendeuses.»

Les défenseurs de la réforme insistent aussi sur les garde-fous prévus par la Convention collective de travail en vigueur dans le secteur de la vente. «Elle prévoit que les employés ne peuvent pas travailler au-delà de 19h plus d'une fois par semaine», note Jacques Jeannerat. Vrai, mais la CCT arrivera à échéance dans sept mois, et Migros envisage déjà un assouplissement: «Tout doit être discuté, mais nous nous engageons déjà à ce que nos employés ne travaillent pas plus de trois fois par semaine au-delà de 19h», explique Guy Vibourel, directeur de Migros Genève, soulignant que diverses compensations sont prévues si la réforme passe, comme l'assurance que les mères (ou pères ayant la garde) d'enfants de moins de 15 ans seront dispensées d'horaires tardifs.

«Je pourrai cesser de jongler»

Saskia Ditisheim, avocate,
38 ans, mère de famille,
favorable à la réforme

«L'allongement des périodes ouvrables constitue une adaptation au mode de vie actuel des gens. Les femmes travaillent, et ce sont toujours elles qui, en grande partie, se chargent des courses. Je travaille souvent au-delà de 19h, et faire les

achats une fois par semaine le samedi ne suffit pas. Je tiens à acheter des produits frais pour les enfants, alors, trois ou quatre fois par semaine, je jongle avec mes horaires pour aller au supermarché.

On voit que, dans toutes les grandes cités, les commerces ferment plus tard qu'à Genève, qui est pourtant une ville internationale. J'ai vécu à New York, où je me rappelle avoir fait mes courses à 2h du matin. Sans en arriver à du 24 heures

sur 24, une fermeture à 20h en semaine et à 19h le samedi est souhaitable ici.

Je ne suis pas insensible à la situation du personnel de vente, mais je note qu'il travaille dans un secteur couvert par une convention collective qui le protège en instaurant des limites à ce qui peut être exigé. Et nous avons tous des contraintes auxquelles nous devons faire face dans le cadre de notre travail.»

Propos recueillis par S. Mo.

«La pression va empirer»

.....
José*, 53 ans, vendeur
dans une chaîne de
magasins alimentaires,
opposé à l'extension

«On exige déjà de nous une grande flexibilité, mais, avec les nouveaux horaires, la pression va empirer. En théorie, lorsque je travaille tard le jeudi pour les nocturnes, je n'assure pas l'ouverture à 7h30 le len-

demain. On devrait avoir douze heures entre la fin d'une journée de travail et le début d'une autre, mais, dans les faits, il arrive souvent d'être appelé pour un remplacement. Il arrive aussi régulièrement qu'on doive prolonger son horaire pour les mêmes raisons. Tout cela va se généraliser si les nouveaux horaires passent.

A l'heure actuelle déjà, les compensations sont insatisfaisantes. On nous annonce la veille ou deux jours avant qu'on aura congé ou qu'on

pourra partir plus tôt. Je serais dans mon droit si je refusais de venir plus tôt ou de partir plus tard, mais j'en ferais les frais à la moindre occasion. Les gens ont peur de perdre leur travail, alors personne ne discute. Pour mes collègues qui ont des enfants, la réforme va créer des problèmes pour la vie de famille. Et on se plaint que les jeunes sont livrés à eux-mêmes...»

Propos recueillis par S. Mo.

*Prénom d'emprunt.

Demain, tous profs?

Pédagogie Grâce à la diffusion facilitée de vidéos sur Internet, tout le monde peut désormais apprendre ou enseigner le yoga de son salon

Rinny Gremaud

Anjelo, 6 ans, danse en pyjama dans le salon de ses parents à Hawaï. A priori sans intérêt, ce petit film familial a pourtant été regardé des centaines de milliers de fois sur YouTube. Parce qu'avec ses yeux bridés, sa peau mate et ses deux boucles d'oreilles de voyou, cet adorable enfant est un génie du breakdance. Et un pur produit d'Internet à haut débit.

Mais ce n'est pas seulement sa célébrité qu'Anjelo doit au Web. C'est surtout son talent. Né au milieu du Pacifique, cette graine de b-boy a germé aux antipodes des trottoirs new-yorkais en reproduisant les gestes des meilleurs breakers que lui ou son entourage a trouvés sur YouTube. Comme d'autres jouent aux plots, pour tuer l'ennui à la maison.

*Entre boulot et dodo,
tout pendulaire
équipé d'un iPhone
peut suivre un cours
à Oxford*

Et il n'est pas le seul. «Au Japon, des gamins reprennent des mouvements vus sur des vidéos filmées à Detroit, les accommodent

à leur façon, puis les rebalancent sur YouTube. Là, ces nouvelles chorégraphies sont remixées par des danseurs en Californie, et ainsi de suite, jusqu'à la naissance d'un tout nouveau style de danse. Les réseaux sociaux sont devenus un vrai laboratoire de danse, où

des innovations extraordinaires naissent des chambres d'ados, grâce à des webcams de mauvaise qualité!», s'enthousiasmait le réalisateur américain Jonathan Chu au lancement de sa série web «LXD», (pour «Legion of Extraordinary Dancers» – en français, la «Légion des danseurs extraordinaires»).

Un constat qui ne se limite pas à la danse. Il y a quelques années encore, on apprenait exclusivement le skate dans la rue, le yoga dans un ashram (ou à l'Ecole Club Migros), et le bœuf bourguignon dans la cuisine de sa grand-mère. Aujourd'hui, il suffit de chercher comment faire sur YouTube, ou sur un site spécialisé dans les modes d'emploi vidéo, comme VideoJug. Des savoir-faire qui nécessitent une démonstration physique sont désormais accessibles à tous, partout dans le monde.

Les réseaux djihadistes ont été parmi les premiers à comprendre les vertus pédagogiques de la vidéo, avec des sites comme Aqsa-

Tube, piloté par le Hamas (aujourd'hui censuré), qui traitait en vidéo du bon usage des explosifs, entre autres sujets. Aujourd'hui, le monde académique semble lui aussi avoir compris que parfois, il vaut mieux montrer qu'écrire: constatant que les publications scientifiques ne permettaient souvent pas de reproduire correctement une expérience en laboratoire, le site Jove (Journal of Visualized Experiments) publie désormais les films d'expériences scientifiques en laboratoire.

Grâce au partage facilité des contenus vidéo, la révolution numérique des savoirs est entrée

dans sa deuxième phase, estime Chris Anderson, curateur des conférences TED dédiées à la diffusion des idées. Internet, dans un premier temps, avait permis la publication planétaire de documents statiques, c'est-à-dire de textes et d'images. Mais ceux-ci restaient insuffisants pour décrire la subtilité du geste consistant à rouler un maki ou le rythme de respiration requis pour un exercice de gym Pilates.

«Tout ce qui est montré en vidéo est réellement plus efficace qu'un texte lorsqu'il s'agit de comprendre des procédures à reproduire, explique Mireille Betrancourt, professeur de technologies et pro-

cessus d'apprentissage à la Faculté des sciences pédagogiques de l'Université de Genève. Pour expliquer des phénomènes complexes, un texte accompagné de schémas reste plus confortable car il permet à l'apprenant de comprendre à son rythme. Mais même s'agissant d'un cours universitaire suivi à distance, il vaut toujours mieux avoir l'image de la personne qui

parle, plutôt qu'un enregistrement seul. Nous sommes naturellement plus attentifs à un être humain que l'on voit qu'à une simple voix off.»

Bien sûr, la démonstration par vidéo n'est pas née du Web – d'aucuns se rappelleront des cours d'aérobic télévisés de Véronique et Davina le dimanche matin. Mais c'est la facilité de production et l'accès à ces films en tout temps et en tout lieu que l'on doit à Internet. Et surtout, rappelle Chris Anderson, tout le monde peut aujourd'hui partager ses savoir-faire. Les réseaux sociaux permettent de faire circuler les meilleures vidéos de démonstration. Elles peuvent y être commentées et critiquées, accompagnées de contre-exemples ou de propositions constructives, et très vite, une méthode peut évoluer grâce à cette diffusion à grande échelle.

Avec une masse critique de plus

de 1,6 milliard d'internautes, de nouveaux savoir-faire peuvent se développer toujours plus rapidement, se réjouit Chris Anderson, qui parle même d'un phénomène de «crowd accelerated innovation» (littéralement, d'«innovation accélérée grâce à la foule»).

A l'ère du haut débit, apprendre et enseigner sont moins que jamais cantonnés à l'espace scolaire. Désormais, entre boulot et dodo, tout pendulaire équipé d'un iPhone ou d'un iPod de dernière génération peut suivre un cours vidéo à Oxford, gratuitement, grâce à iTunes U. En outre,

celui qui a du talent, ou la fibre pédagogique, et un ordinateur muni d'une webcam peut partager ce que bon lui semble en ouvrant sa propre chaîne sur YouTube, ou en s'inscrivant sur EduFire, un site qui met en lien des professeurs de tout poil avec des élèves du monde entier.

Du Web, on avait déjà dit qu'il permettrait peut-être à tous de devenir journalistes. Ou encore à tous d'être photographes. Grâce au partage des vidéos, nous risquons fort de tous rester apprenants, et pour longtemps. A moins que l'on ne devienne tous profs?

Guide et adresses

• VideoJug.com

Vous voulez améliorer votre swing de golf, votre maquillage, votre yoga, votre point de croix, votre technique de dragage ou vos crêpes flambées? Du plus utile au plus anecdotique, vous trouverez tous les modes d'emploi possibles sur ce site, qui est une mine sans fond dans laquelle on se perd volontiers des heures durant. En anglais seulement.

• Video-tuto.com

Pour les non-anglophones, ce site nettement moins exhaustif recense, en français aussi, des modes d'emploi vidéo en tout genre. Mais contrairement à VideoJug, qui produit aussi ses propres films, Video-tuto fonctionne comme un annuaire pour des vidéos provenant surtout de YouTube.

• YouTube.com

Le site de partage de vidéos qu'on ne présente plus. On y trouve des films en tout genre et de toute nature, y compris les modes d'emploi les plus divers, des cours, des conférences, etc. Il suffit de chercher.

• EduFire.com

Grâce à cette plate-forme, vous pouvez prendre des cours de mandarin avec un habitant de Beijing, ou enseigner le français à un natif

du Wisconsin sans bouger de votre salon, par webcams interposées. Chaque professeur ouvre une salle de classe virtuelle dans laquelle il peut recevoir entre 1 et 99 élèves en même temps. Le système permet de faire payer les cours, et d'évaluer les enseignants.

• iTunes U

Ce n'est pas un site, mais une section de l'iTunes Store, le magasin virtuel d'Apple. Les universités les plus prestigieuses y proposent gratuitement en podcast - c'est-à-dire en téléchargement avec ou sans abonnement - les cours publics les plus variés, principalement en vidéo, mais aussi en audio. Vous voulez apprendre à rédiger un business plan? Pourquoi ne pas suivre un séminaire à l'Université Yale? La cuisine moléculaire vous intéresse? Un cours de l'Université Harvard vous éclairera. Sans compter qu'à portée de clic se trouve tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe dans l'Antiquité gréco-romaine, ainsi que des cours de langue, tous niveaux confondus. Récemment, la bibliothèque américaine du Congrès a mis en ligne une partie de ses films historiques. En français, on trouve des cours de plusieurs grandes écoles et universités françaises, ainsi que ceux de l'Université de Lausanne.

R. G.

La défiance des Grecs envers la politique en réponse à l'austérité

Maximos Aligisakis, de l'Institut européen de l'Université de Genève, lit dans l'abstention record lors des élections régionales l'expression d'une hostilité à l'égard d'un régime qui dysfonctionne



Les élections régionales et municipales grecques dont le deuxième tour a eu lieu dimanche dernier étaient les premières depuis que la Grèce est sous tutelle économico-politique. Afin de faire face à son énorme déficit et à sa dette astronomique, le pays est gouverné d'après les directives du Mémoire d'Amundson. Ce document cosigné par les dirigeants grecs et la «Troïka», c'est-à-dire l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international, constitue une sorte de garantie politique pour les prêteurs de 110 milliards d'euros sur trois ans. Dans ce contexte, ces élections, tenues sous une nouvelle loi octroyant des pouvoirs accrus aux autorités locales, étaient incontestablement un test capital permettant de connaître les sentiments de la population face aux mesures d'austérité. Mais, comme c'est souvent le cas dans de telles circonstances, le message est brouillé par les multiples interprétations et la complexité des enjeux.

En premier lieu, il convient de souligner que le scrutin a énormément dévié par rapport à son objectif premier: élire des maires pour les villes et des autorités pour les régions. Les partis ont voulu faire de ces élections un affrontement national. L'opposition a politisé ces élections pour montrer que la population n'accepte pas les mesures draconiennes. Pour sa

part, le gouvernement est aussi entré dans ce jeu pour connaître la légitimité de son action. Georges Papandréou, le premier ministre social-démocrate, a même menacé de provoquer des élections anticipées si la population ne lui accordait pas un score convenable afin de continuer sa politique face à la crise budgétaire et économique.

En deuxième lieu, il s'agit de tirer quelques leçons en partant des résultats du vote. Le PASOK, au pouvoir depuis octobre 2009, obtient 34,7% des suffrages. Il recule de 9 points par rapport aux élections précédentes. Cependant, il reste le premier parti et, somme toute, il résiste relativement bien compte tenu de sa politique d'aus-

Plus de la moitié des citoyens ne croit plus au système politique, l'ignore ou lui signifie son hostilité

térité. Au niveau local, les socialistes ont gagné la majorité des régions et ont reconquis les mairies de quelques grandes villes (surtout Athènes, où ils se trouvaient en ballottage défavorable). Toutefois, le PASOK semble avoir perdu sa dynamique sociale et la continuation, voire l'accentuation, de sa politique d'austérité ne lui donnera plus un avantage politique ces prochains mois.

Pour ce qui est de la Nouvelle Démocratie (ND, droite), avec 32,7%, elle n'est pas très loin du PASOK mais elle n'arrive pas à remonter son échec cuisant d'octobre 2009 (33,5%). Pour l'instant, son score ne lui donne aucune légitimité pour pouvoir jouer la

carte de l'alternance. Globalement, le bipartisme qui gouverne la Grèce depuis le retour à la démocratie en 1974 se trouve en recul, passant sous le seuil de 70%, mais n'a pas été mis en déroute.

Le scrutin du 7 novembre 2010 semble profiter à la gauche. Le Parti communiste grec (KKE) obtient un score à deux chiffres (10,9%) mais il est encore loin de créer une dynamique qui mènerait vers un mouvement alternatif large. La gauche radicale (SYRIZA, Gauche démocratique, etc.), bien que divisée, reste encore relativement forte (7%) et pourrait jouer un rôle dans les futures alliances. Quant aux Verts, ils obtiennent autour de 3%. En somme, plus d'un votant sur cinq semble donner sa voix aux partis qui proposent une sortie, plus ou moins radicale, de la crise que traverse le pays.

L'extrême droite (LAOS) conserve ses forces (4%), mais elle n'a pas confirmé la dynamique des dernières consultations électorales. Elle garde, toutefois, des atouts pour converser avec la ND. Il est cependant intéressant d'observer que la situation, dans certains quartiers défavorisés d'Athènes et à forte concentration immigrée, a permis, pour la première fois, l'élection d'un conseiller municipal du groupuscule néofasciste «Chrisi Avgi» (Aube d'Or).

Mais l'enseignement le plus important de ces élections régionales reste l'abstention. Au premier tour, la participation était de l'ordre de 61%. Donc, quatre citoyens sur dix n'ont pas fait le déplacement vers les bureaux de vote. C'est un niveau extrêmement élevé, le plus haut observé dans ce pays, si

l'on excepte les euro-élections de juin 2009. Au second tour, le scrutin a été boycotté de manière encore plus forte, l'abstention devenant majoritaire. Certains maires sont élus par un sixième des inscrits. A cela, il convient d'ajouter un taux de votes blancs et nuls qui avoisine 10% (et jusqu'à 15% au second tour), du jamais-vu en Grèce. En somme, plus de la moitié des citoyens ne croit plus au système politique, l'ignore ou lui signifie son hostilité. Les jeunes sont parmi les plus concernés par ce comportement.

Le niveau de révolte de la jeunesse grecque, que les groupements extrémistes expriment par l'envoi de colis piégés, n'est peut-être pas un hasard, même s'il convient de faire attention à l'interprétation de ce genre d'événements. Selon un sondage mené en Grèce par la Fondation pour l'innovation politique (société d'enquêtes dirigée par le Français D. Reynié) en mai 2010, 29% des 18-24 ans se disaient révoltés (contre 15% en moyenne pour l'ensemble des sondés). Ils approuvaient le recours aux manifestations à 95%, aux grèves à 84% et même aux actions violentes à 16%...

Dans un pays avec une économie grise de l'ordre de 30%, un niveau de corruption parmi les plus élevés d'Europe et un clientélisme chronique, la crise sociale semble perdurer. Pour l'instant, le malaise social ne se couple pas avec une crise politique. Mais jusqu'à quand? Toujours selon la Fondation pour l'innovation politique, les Grecs feraient plus confiance à leur armée qu'à leur parlement! Comme si le FMI ne suffisait pas, veut-on aussi le retour des colonels?

Ist rauchfrei wirklich gesünder?

E-Zigaretten Seit Montag sind künstliche Glimmstängel zu kaufen. Experten warnen vor giftigen chemischen Zusätzen.

Die künstliche Zigarette brennt tatsächlich nicht. Elektronisch gesteuert produziert sie einen Rauch aus Wasserdampf, der inhaliert und wieder ausgepustet wird (siehe Box). Der Wasserdampf riecht – je nach Wahl – nach «Tabak», «Menthol» oder «Energy».

Valora-Sprecherin Stefania Misteli erklärte auf Anfrage, dass sich Dampf und Geruch innert kürzester Zeit verflüchtigen. Valora schliesst daraus, dass «Raucher jetzt überall, auch in rauchfreien Zonen, ihrer Raucherwohnheit nachgehen können (vorbehältlich des jeweiligen Hausrechts)».

Die Herstellerfirma Zirel behauptet zudem, dass die E-Zigarette gesundheitlich völlig unbedenklich ist. «Die Zigarette beinhaltet keine

Schadstoffe, Lungenkrebs bekommt man davon also nicht», sagt Geschäftsführerin Barbara Schnackig.

Beim Bundesamt für Gesundheit (BAG) ist man anderer Meinung. Im Infoschreiben von Mitte September rät das BAG zum «vorsichtigen Umgang mit E-Zigaretten». Bei einer Umfrage von Jean-François Etter, Tabakspezialist der Universität Genf, kritisierten die Benutzer der künstlichen

Batteriebetrieben

Die E-Zigaretten bestehen aus einem batteriebetriebenen Gerät sowie austauschbaren oder nachfüllbaren Kartuschen, welche Nikotin und Aromastoffe enthalten. Durch einfaches Ziehen wird die Steuerungselektronik aktiviert. Die Inhaltsstoffe aus den Kartuschen werden zerstäubt oder erhitzt und können anschliessend inhaliert werden. (JEP)

Zigarette die diversen Nebenwirkungen. Sie klagten über einen trockenen Mund und Hals, Schwindel, Kopfweh und Brechreiz.

WHO rät von der E-Zigi ab

Die Weltgesundheitsorganisation WHO riet 2008 von der E-Zigi ab. Grund: Sie enthalte eine Anzahl chemischer Zusätze, die sehr giftig sein können. Auch die Schweizer Krebsliga warnt: Die E-Zigarette könnte eine Einstiegsdroge für Jugendliche sein.

Neben den gesundheitlichen Risiken ist auch noch nicht klar, wie der Umgang mit elektronischen Zigaretten in der Öffentlichkeit geregelt werden soll. «Das Bundesgesetz zum Schutz vor Passivrauchen bezieht sich nicht explizit auf den Konsum von E-Zigaretten, sondern besagt, dass Räume, die öffentlich zugänglich sind oder Personen als Arbeitsplatz dienen, rauchfrei sein müssen», erklärte BAG-Sprecherin Nicole Disler. (JEP/SDA)

Dieser Artikel erschien in folgenden Regionalausgaben:

<i>Titel</i>	<i>Auflage</i>
az Aargauer Zeitung	101'067
az Aarau/Lenzburg/Wynental	36'120
az Baden/Brugg/Zurzach	37'873
az Fricktal	6'462
az Freiamt	11'501
az Limmattaler Zeitung	9'111
az Solothurner Zeitung	22'678
az Grenchner Tagblatt	4'557
az Langenthaler Tagblatt	9'177
az Basellandschaftliche Zeitung	20'378
Oltner Tagblatt	15'924
Zofinger Tagblatt	13'026
Luzerner Nachrichten	1'425